Table des matières

Aver	Avertissement			7
La v			ans le contrat de travail	9
Intro	duction			
I.	La	a voiture de société et le droit de la sécurité sociale		
	A.	App	préhension du concept de voiture par le droit de la sécurité iale	10
	В.	Co	tisation de solidarité	11
		1.	Le fait générateur du traitement social: «usage autre que strictement professionnel»	11
		2.	La présomption légale de l'« usage autre que strictement professionnel »	12
		3.	L'exception du transport collectif	13
	C.	Mo	ontant de la cotisation de solidarité	14
		1.	Ce que nous avons connu jusqu'au 30 juin 2023	14
		2.	Régime actuel depuis le 1 ^{er} juillet 2023 et évolution	15
	D.	San	actions	17
	E.		se à disposition d'une voiture de société après la fin contrat de travail	18
II.	La	a voiture de société en droit du travail		
	A.	A. Lors de la conclusion du contrat de travail		19
	В.	Pen	idant l'exécution du contrat de travail	19
		1.	L'employeur peut-il retirer la mise à disposition d'une voiture de société ou modifier le type de voiture?	19
		2.	La reprise de la voiture pendant une période de suspension du contrat	21
		3.	Question incidente : le respect du droit à la vie privée du travailleur	23
	C.	Lor	rs de la rupture du contrat de travail	24
		1.	Le travailleur preste un préavis	24

ANTHEMIS

125

		2.	Le travailleur reçoit une indemnité compensatoire	
			de préavis	24
		3.	Le travailleur est licencié pour motif grave	28
	D.	La	voiture après la fin du contrat de travail	28
		1.	La mise à disposition de la voiture après la fin du contrat	28
		2.	La reprise du leasing à la fin du contrat	30
		3.	Le rachat de la voiture	31
III.	Le	budg	get mobilité	31
	A.	Le	cadre initial	31
		1.	Les conditions et obligations légales	32
		2.	Les trois différents piliers	33
	В.	Le	cadre actuel	33
		1.	Le traitement fiscal et social	34
		2.	Les sanctions	35
Con	clusi	on		36
Ta a	ar po	dien		37
Lat	_	_	erreira et Pierre V anhaverbeke	37
			ERREIRA EL FIGITE VANHAVERDERE	
Intro	oduct	ion		37
I.	Les	prin	cipes régissant la rédaction d'une car policy	37
	A.	Οb	jet et nature de la <i>car policy</i>	37
	В.	Inté	érêt de la <i>car policy</i>	39
	C.	Lin	nites juridiques	39
		1.	Interdiction de modifier de façon substantielle un élément essentiel du contrat de travail	39
		2.	Interdiction d'alourdir les obligations du travailleur	41
	D.	Éle	ctrification de la flotte automobile	42
II.	Les clauses de la car policy			42
	A.	Les	clauses générales	43
		1.	Usage professionnel vs usage privé	43
		2.	Intervenants	44
		3.	État des lieux	44
		4.	Durée de la mise à disposition	44
	В.	Les	clauses relatives au budget, au choix du véhicule et	
			catégories de fonction	44
		1.	Catégories de véhicule	44

126 anthemis

		2.	Intervention financiere du travailleur	45
		3.	Dépassement de budget	46
	C.	Les	clauses relatives aux droits et obligations du conducteur	46
		1.	Personnes autorisées à conduire	46
		2.	Obligations du travailleur	47
		3.	Déplacements à l'étranger	47
	D.	Les	clauses relatives aux frais à charge du travailleur	47
		1.	Frais de nettoyage du véhicule	47
		2.	Amendes	48
	E.		clauses relatives à la responsabilité du travailleur et assurances	48
		1.	1	
			d'assurance	48
			Franchise	49
			Liste des fautes lourdes	51
	_		Formalités administratives	51
	F.		clauses relatives à la carte de carburant	51
			clauses relatives au système de géolocalisation	53
	Н.		clauses spécifiques à la voiture électrique	55
		1.	La recharge du véhicule	55
				56
III.	La c	_	olicy en cas de suspension ou après la fin du contrat de travail	
	A.		suspension du contrat de travail	57
				57
				57
	В.		réduction des prestations de travail	59
			fin du contrat de travail	59
Conc	clusic	on		60
			ités civile et pénale de l'employeur et du travailleur	<i>L</i> 1
en ca			isation d'un véhicule Assaf et Rodrigue Capart	61
I.	Responsabilité civile			61
	A.	-	ns le cadre de l'exécution du contrat de travail –	
			nmunité (partielle) de responsabilité	63
		1.	Les fautes exclusives d'immunité	65
Anthe	MIS			127

ANTHEMIS

		2.	Le caractère impératif de l'article 18	69
		3.	La présomption irréfragable de responsabilité	
			du commettant	71
		4.	L'utilisation du véhicule personnel du travailleur	
		_	dans l'exécution du contrat de travail	72
	_		Les modalités d'indemnisation et de remboursement	74
	В.	En dehors de l'exécution du contrat de travail – Le droit commun de la responsabilité		
		1.	Déplacements privés et chemin du travail	75
		2.	Les modalités d'indemnisation et de remboursement	78
	C.	L'hy	ypothèse de l'accident du travail	79
	D.	La 1	restitution du véhicule à la fin du contrat de travail	80
	E.	En	pratique – Les assurances automobile contractées	
		par	l'employeur	84
II.	Res	spons	sabilité pénale	87
	A.	Abs	sence d'immunité de responsabilité	87
	В.		sponsabilité civile de l'employeur pour le paiement amendes de roulage	87
		acs	amendes de rodrage	07
La fi	scali	ité d	les voitures	91
	Jor	natha	an Picavet	
Intro	duct	ion		91
I.	La déduction des frais de voiture			92
	A.		déduction des frais de voiture pour les déplacements	0.2
	ъ		nicile-lieu de travail	92
	В.		déduction des frais de voiture pour les déplacements fessionnels	96
		1.	Régime fiscal applicable depuis l'exercice d'imposition	
			2021	97
		2.	Régime fiscal applicable depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 novembre 2021 organisant le verdissement	
			fiscal et social de la mobilité	100
II.	La 1	mise	à disposition d'un véhicule de société	104
	A.	La f	fiscalité de l'employeur	104
	В.	La f	fiscalité du bénéficiaire	105
III.	Le l	budg	et mobilité: une alternative à la voiture de société?	114
	A.	Prin	ncipe	114

128 anthemis

	В.	Procédure	114
	C.	Conditions	115
	D.	Montant du budget	115
	E.	Utilisation	116
		1. Premier pilier	117
		2. Deuxième pilier	118
		3. Troisième pilier	121
	F.	Régime fiscal et social	121
	G.	Fin du régime	122
IV.	La	La fiscalité de certains modes alternatifs de déplacement	
	A.	Les déplacements à pied	122
	В.	Les déplacements à vélo	122
	C.	Les déplacements en tricycle, quadricycle, trottinette, segway,	
		etc.	123

anthemis 129